



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH - 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 16 décembre 2021

AVIS A LA POPULATION

No 16/21

RAPPEL - ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Nous vous communiquons que l'Assemblée communale ordinaire est fixée au

21 décembre 2021 à 20h00 à la grande salle de la Maison des Œuvres.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2021.
2. Discuter et voter le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032*.
3. Ratifier l'échange d'une portion de terrain de la parcelle n°104 d'environ 600m² et d'une portion de terrain de la parcelle n°578 d'environ 680m² sises au lieu-dit Dos la Velle entre la Fondation Résidence La Courtine et la Commune mixte de Lajoux et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
4. Discuter et voter la vente de la parcelle No 692 d'environ 733m², sise au lieu-dit Bas de Fornet, en zone à bâtir CA à Marco et Patricia Tumelero de Gals et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et adopter le budget communal pour l'exercice 2022.
6. Divers.

Immédiatement après l'Assemblée communale :

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 22 septembre 2021.
2. Discuter et voter la vente de la parcelle No 692 d'environ 733m², sise au lieu-dit Bas de Fornet, en zone à bâtir CA à Marco et Patricia Tumelero de Gals et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
3. Divers.

Les Procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés au Secrétariat communal, sur le site internet www.lajoux.ch et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

*Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la commune www.lajoux.ch.

Commune mixte de Lajoux	Réel 2020	Budget 2021	Budget 2022
	169 604.71	95 829.40	77 445.00
0 ADMINISTRATION GENERALE	375 877.43	339 519.00	340 310.00
ORDRE ET SECURITE PUBLICS -			
1 DEFENSE	10 571.00	-3 000.00	2 770.00
2 FORMATION	878 680.95	858 755.40	882 000.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	50 559.25	123 530.00	166 360.00
4 SANTE	4 608.20	5 000.00	4 440.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	501 467.35	518 850.00	538 953.00
TRAFIC - TRANSPORTS -			
6 TELECOMMUNICATIONS	75 210.25	91 904.00	131 891.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -			
7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-35 840.20	20 159.40	-57 750.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-23 206.01	-16 500.00	-25 620.00
9 FINANCES - IMPÔTS	-1 668 323.51	-1 842 388.40	-1 905 909.00

Le budget 2022 complet peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet de la commune.

Commune mixte de Lajoux



BUDGET 2022

QUOTITE D'IMPOTS / TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES / PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTION

Quotité d'impôts	2.05	Taxe des chiens	CHF 90.00
Taxe immobilière	1.5 ‰	Taxe cadastrale	0.1 ‰ art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU 215.346.1
Taxe de pompe art. 32 de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et le secours	3.00%	Taxe des chemins*	CHF 30.00 art. 19 du Règlement concernant l'entretien des chemins
Taxe de séjour**	CHF 1.00	Taxe des ordures***	CHF 100.00 taxe de base selon règl. conc. l'élimination des déchets
Taxe d'épuration STEP Les Beusses	45%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)	
Taxe d'épuration STEP Pré la Dolaise	9%	de la taxe de raccordement (+ TVA 7.7%)	
Prix de l'eau	CHF 3.20	(+TVA 2.5%)	
Location du compteur (par année)	CHF 30.00	(+TVA 2.5%)	
Taxe forfaitaire	CHF 140.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences primaires	
Taxe forfaitaire	CHF 290.00	(+TVA 2.5%) pour les résidences secondaires	
Prix de vente terrains communaux	CHF 15.55	/ m ²	
Terrain zone "Crât des Oiseaux"	CHF 90.00	/ m ²	
Terrain zone "Bas de Fornet"	CHF 120.00	/ m ²	

Lajoux, le 14 décembre 2021

Au nom du Conseil communal de Lajoux

Le maire La secrétaire
François Brahier Jeckelmann Céline Michel

* supplément de CHF 100.00 pour les résidences secondaires, participation à la surface CHF 0.20/are pour les terres agricoles et forêts privées.

** CHF 0.50 par nuitée et par personne dans les hômes d'enfants et colonies de vacances, taxe de séjour de CHF 450.00 par année par maison ou logement secondaire et CHF 300.00 par année par maison ou logement loué.

*** sont assujettis à la taxe de base (a, c et g 1 taxe de base; b, d et h 3 taxes de base; f 2 taxes de base ;e 5 taxes de base)

- a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité
- b) les résidences secondaires
- c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces
- d) les grandes entreprises commerciales et industrielles
- e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; Mdo)
- f) les entreprises agricoles
- g) les écuries privées
- h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux

NOCTAMBUS

Les Noctambus connaîtront quelques évolutions avec l'horaire 2022.

Les changements notables sont :

- Adoption du tarif de jour pour les courses Noctambus, ce qui signifie que les abonnements valables le jour seront aussi valables la nuit (abonnements Vagabond, abonnement général, abonnement demi-tarif, abonnement Seven-25) ;
- Possibilité d'acheter un billet électronique avec un téléphone portable ;
- Horaires des vendredis identiques aux horaires des samedis ;
- La ligne N21 Saignelégier – Tavannes passe systématiquement par les Breuleux – Mont-Tramelan ;
- Une nouvelle ligne N23 dessert les villages des Genevez, de Lajoux et de Saulcy sans détour par Les Reussilles ;
- L'abonnement Onde Verte, valable le jour dans la zone Vagabond 42, est aussi valable la nuit dans cette zone.
- Trois allers-retours par nuit entre Saignelégier et La Chaux-de-Fonds.



Ligne N23

Saignelégier, gare	02:10	03:15
Saignelégier, Bellevue	02:11	03:16
Saignelégier, Brasserie	02:12	03:17
Saignelégier, Centre Loisirs	02:13	03:18
Saignelégier, La Neuvevie	02:14	03:19
Saignelégier, Rouges-Terres	02:16	03:21
Les Cerlatez	02:18	03:23
Saignelégier, La Theurre	02:19	03:24
Saignelégier, Moulin de Gruère	02:21	03:26
Les Reussilles, bif Montfaucon	02:23	03:28
Les Genevez JU, Cernil-Bousset	02:26	03:31
Les Genevez JU, Les Vacheries	02:27	03:32
Les Genevez JU, ch.de Tramelan	02:30	03:35
Les Genevez JU, poste	02:31	03:36
Les Genevez JU, bif.Le Prédame	02:33	03:38
Le Prédame	02:34	03:39
Lajoux JU, La Loge	02:35	03:40
Lajoux JU, Le Bois des Joux	02:35	03:40
Lajoux JU, Les Vacheries	02:36	03:41
Lajoux JU, Le Paigre	02:37	03:42
Lajoux JU, laiterie	02:39	03:44
Lajoux JU, poste	02:40	03:45
Lajoux JU, Cras-des-Mottes	02:43	03:48
Saulcy, village	02:45	03:50

SAIGNELEGIER - LES GENEVEZ - LAJOUX - SAULCY

Saulcy, village	02:46	03:51
Lajoux JU, Cras-des-Mottes	02:48	03:53
Lajoux JU, poste	02:51	03:56
Lajoux JU, laiterie	02:52	03:57
Lajoux JU, Le Paigre	02:53	03:58
Lajoux JU, Les Vacheries	02:53	03:58
Lajoux JU, Le Bois des Joux	02:53	03:58
Lajoux JU, La Loge	02:53	03:58
Le Prédame	02:54	03:59
Les Genevez JU, bif.Le Prédame	02:56	04:01
Les Genevez JU, Les Vacheries	02:58	04:03
Les Genevez JU, Cernil-Bousset	03:00	04:05
Les Reussilles, bif Montfaucon	03:03	04:08
Saignelégier, Moulin de Gruère	03:04	04:09
Saignelégier, La Theurre	03:06	04:11
Les Cerlatez	03:07	04:12
Saignelégier, Rouges-Terres	03:08	04:13
Saignelégier, La Neuvevie	03:09	04:14
Saignelégier, Centre Loisirs	03:10	04:15
Saignelégier, Brasserie	03:11	04:16
Saignelégier, Bellevue	03:12	04:17
Saignelégier, gare	03:13	04:18

RAPPEL – FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Durant les Fêtes, l'administration communale sera fermée du :

**jeudi 23 décembre 2021 à 12h00 au
vendredi 7 janvier 2022 inclus**

Réouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 10 janvier 2022.

En cas d'urgence, prière de vous adresser au Maire ou à un membre du Conseil communal.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.



COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal tient à vous remercier très sincèrement pour l'enrichissante collaboration tout au long de cette année. Il profite de vous souhaiter à toutes et tous, une belle et heureuse année 2022 pleine d'énergie et de beaux projets.

Le Conseil communal

